

SEANCE DU 27 JUIN 2016

Le vingt sept juin deux mil seize, à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Yannick BOUGET.

Date de convocation : Le 21 Juin 2016.

Etaient présents : Yannick BOUGET, Gérard LE CABEC, Laure ROPERS, Claude PIRIOU, Arnaud LE BRAS, Patrick HERVE, Olivier GUERVILLY, Joël PIRIOU.

Etaient absents : Marie Annick HAMON qui a donné procuration à Olivier GUERVILLY, Yann COAT, Stéphane BASSET, Soizig OLLIVIER PAGE.

Secrétaire de séance : Joël PIRIOU

N° 01.06.2016 : PROGRAMME DE VOIRIE 2016

Le maire fait part à l'assemblée que la commission d'appel d'offres s'est réunie afin d'étudier les offres reçues suite à la consultation lancée en vue d'attribuer les travaux du programme de voirie 2016.

Après analyse, la commission propose de retenir l'offre de l'entreprise COLAS de PLOUMAGOAR pour un montant global Hors Taxes de 99 561 € décomposé en une tranche ferme de 72 167 € Hors Taxes et une tranche optionnelle 1 (Hautes folies) de 7 505 € Hors Taxes et une tranche optionnelle 2 (Voie verte) de 19 889 € Hors Taxes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- confie les travaux de voirie à l'entreprise COLAS de PLOUMAGOAR pour un montant global Hors Taxes de 99 561 € décomposé en une tranche ferme de 72 167 € Hors Taxes et une tranche optionnelle 1 (Hautes folies) de 7 505 € Hors Taxes et une tranche optionnelle 2 (Voie verte) de 19 889 € Hors Taxes.

- autorise le maire à signer le marché ainsi que toutes les pièces se rapportant à ces travaux et leur mandatement.

N° 02. 06.2016 – Consultation : Projet de périmètre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale des Côtes d'Armor :

Le maire fait part à l'assemblée que dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) , le Préfet a pris un arrêté de projet de périmètre concernant notre collectivité en date du 29 avril 2016.

Les communes doivent se prononcer sur ce projet et à l'issue de ces consultations, le Préfet prendra un arrêté définitif de périmètre qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2017.

Le maire propose au conseil municipal de se prononcer sur ce nouveau périmètre de Communauté d'Agglomération issue de la fusion de Guingamp Communauté et des communautés de communes de Paimpol-Goëlo, Pontrieux communauté, du pays de Bégard, du pays de Belle-Isle-en-Terre, du pays de Bourbriac, de Callac Argoat

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par

- 8 voix pour - une contre

- Approuve l'arrêté de projet du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale adressé par le préfet en date du 29 avril 2016.

N° 03.06.2016 : Mission de maîtrise d'œuvre aménagement du bourg : avenant N° 1

Le maire rappelle au Conseil Municipal le marché de Maîtrise d'Oeuvre signé avec les bureaux A& T Ouest de Lannion et BGPA Paysages et territoires de vanne.

Le Maire informe le Conseil municipal que l'agence BGPA est devenue AGAP. Le Maire demande donc au Conseil Municipal de l'autoriser à signer l'avenant prenant en considération la substitution de l'agence Baptiste Gallineau Paysagiste et Architecte (BGPA) par l'agence AGAP cogérée par Mrs GALLINEAU et AZAGURY.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- autorise le Maire à signer l'avenant à la mission de maîtrise d'œuvre et toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Une réunion de présentation du projet du bourg pour matériaux, mobiliers et essences végétales est prévue le lundi 4 juillet à 14 h.

N° 04.06.2016 : AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG : DIAGNOSTIC AMIANTE ET PLOMB DU BATIMENT ABRI BUS ET TOILETTES PUBLICS AVANT DEMOLITION

Le maire informe le conseil municipal que dans le cadre de l'aménagement du centre bourg, l'arrêté de permis de démolir du bâtiment abri bus - toilettes publics a été délivré. Avant de procéder à sa démolition, il est nécessaire de réaliser un diagnostic amiante et plomb.

Le maire propose de confier la mission de repérage amiante et plomb avant démolition au cabinet d'expertises AGENDARMOR de Paimpol pour un montant de 125 € H.T.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal

- décide de confier les travaux de diagnostic amiante et plomb sur le bâtiment abri-bus-toilettes publics au cabinet d'expertises AGENDARMOR de Paimpol pour un montant de 125 € H.T.

N° 05.06.2016 : ACQUISITION DE MATERIEL INFORMATIQUE POUR L'ECOLE

Le maire fait part à l'assemblée de la demande des enseignantes qui souhaitent faire l'acquisition de matériel informatique. En effet, elles souhaitent que les classes soient équipées de vidéoprojecteurs et que les élèves disposent d'ordinateurs portable.

Le maire présente différentes offres de prix concernant la fourniture et installation de 3 vidéoprojecteurs, 7 ordinateurs portables et 1 tablette, écrans blancs et autres accessoires indispensables à l'utilisation. Le maire propose de faire l'acquisition de ces matériels auprès de la société BIOS de Saint-Agathon pour un montant de Hors Taxes de 6 498 €.

Considérant que l'utilisation de l'informatique est intégrée dans les programmes scolaires (TICE)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- décide de l'acquisition de 3 vidéoprojecteurs, 7 portables, 3 écrans et 1 tablette et accessoires auprès de BIOS de Saint-Agathon pour un montant total Hors Taxes de 6 498 €.

N° 06.06.2016 : PERSONNEL COMMUNAL

Le maire fait part à l'assemblée que le contrat de travail à durée déterminée de Madame LAGAIN Françoise se termine le 5 juillet 2016.

Compte tenu de l'effectif des enfants présents à la cantine scolaire et sachant qu'il s'agit d'élèves de 2 à 6 ans,

Le maire propose de le renouveler pour un an.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide du renouvellement du contrat à durée déterminée de Mme LAGAIN Françoise, à temps non complet, à raison de 7 H 30 par semaine pour assurer le service de cantine et la surveillance de cour du 6 juillet 2016 au 5 juillet 2017.
- Mandate le maire pour signer le contrat de travail

N° 07.06.2016 : RENOUELEMENT CONTRAT CAE

Le maire rappelle à l'assemblée que Monsieur Grouiec Didier est en contrat d'accompagnement dans l'emploi depuis le 1^{er} Août 2015 et jusqu'au 31 Juillet 2016.

Le maire propose de renouveler son contrat pour une durée de 12 mois sur la base de 35 heures par semaine.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- autorise le maire à renouveler le contrat CAE de Mr Grouiec Didier sur la base de 35 heures par semaine pour une durée de 12 mois, du 1^{er} Août 2016 au 31 Juillet 2017 à un taux de rémunération en application du SMIC.

- autorise le maire à signer la convention, le contrat de travail ainsi que les documents s'y rapportant.

Le maire précise que pour les contrats CAE de 35 h, le temps de formation est passé à 120 h.

N° 08.06.2016 : RECRUTEMENT POUR UN EMPLOI D'AVENIR

Le maire rappelle à l'assemblée que Tiphaine Le Louët est en contrat d'avenir au sein de la collectivité depuis le 3 mars 2014 et ce jusqu'au 2 septembre 2016. Ce contrat ne peut excéder 3 ans.

Le maire propose à l'assemblée le recrutement d'un nouvel emploi d'avenir sur la base de 35 heures à compter de septembre 2016 pour intégrer les fonctions d'ATSEM au sein de l'école pour une durée de 3 ans.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- d'adopter la proposition de Monsieur le Maire pour le recrutement d'un nouvel emploi d'avenir à l'école

- d'autoriser le maire à signer le contrat d'avenir et toutes les pièces se rapportant à cet emploi

N° 09.06.2016 - REPARTITION DU FPIC (Fonds National de Péréquation des ressources intercommunales)

Le maire présente à l'assemblée les fiches d'informations avec les différentes données permettant le calcul des répartitions dérogatoires au titre du FPIC entre Pontrieux Communauté et ses communes membres et la répartition de droit commun.

Pontrieux Communauté propose une répartition dite « à la majorité des 2/3 » avec des critères de pondération.

Selon la répartition de droit commun, la commune de St Clet se verrait attribuer la somme de 22 696 € ,

Selon la répartition proposée par Pontrieux Communauté, la somme attribuée serait de 19 354€.

Prenant en compte les investissements entre autres relatifs à l'aménagement des parkings du Collège de Pontrieux

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Accepte la proposition de répartition du FPIC dite « à la majorité des 2/3 » prévue par Pontrieux Communauté.

N° 10.06.2016 : SMEGA : AUTORISATION TRAVAUX MILIEUX AQUATIQUES 2016- 2018

Le maire présente à l'assemblée, pour avis, le projet présenté par le SMEGA concernant les travaux prévus dans les programmations annuelles de 2016 à 2018 du contrat territorial Grand Trieux 2016 à 2018 (volet milieux aquatiques et zones humides). Ces travaux visent à la restauration des milieux aquatiques. Ce projet est soumis à autorisation.
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal,

- donne un avis favorable au projet présenté le SMEGA concernant les travaux prévus dans les programmations annuelles de 2016 à 2018 du contrat territorial Grand Trieux (volet milieux aquatiques et zones humides).

N° 11.06.2016 : AVIS SUR SAGE

Le maire indique au conseil municipal que la commission locale de l'eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Argoat-Trégor-Goëlo (SAGE) a validé les documents du SAGE (PAGD /règlement et évaluation environnementale). Conformément au code de l'environnement ses documents, l'avis du Conseil Municipal est sollicité. Le Maire propose au conseil municipal de se prononcer.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal,

- donne un avis favorable sur les documents du SAGE.

AFFAIRES DIVERSES

Le concours de fleurissement est reconduit pour cette année ainsi que la mise à l'honneur des bébés.

Mr et Mme BETHMONT souhaitent occuper les locaux de l'ancienne poste pour les ateliers santé. Ils fournissent le four pour leur atelier. Le Conseil Municipal accepte que le local de l'ancienne poste soit mis à leur disposition.

Ils signalent également un manque de bénévoles à la bibliothèque-médiathèque. Durant les vacances il sera difficile d'assurer les permanences.

Courrier Yvon Le Calvez

Le maire donne lecture du courrier de Yvon Le Calvez concernant les travaux d'agrandissement de l'école Roger Mary. Le Conseil Municipal s'étonne des propos tenus. Il mandate le maire pour rencontrer Yvon LE CALVEZ et relancer Armor TP pour le bitume devant le garage.

Le maire indique à l'assemblée qu'il a rencontré quelques membres de la commission du développement durable (Mr RAISON, Mr SCOLAN et Mme GUYOMARD C). Une réunion

publique est prévue le 16 septembre à la salle polyvalente pour la mise en place du baromètre de développement durable.

Séance à huis clos

Travaux église

Les marchés sont signés : préparation travaux juillet. Début, en septembre pour une fin de travaux en octobre 2017

Le prochain conseil municipal est prévu en juillet, il sera suivi d'un repas.